

Les dossiers du Conseil

Le Conseil municipal s'est réuni vendredi 25 mai en session ordinaire, sous la présidence du maire, Philippe Cartailier.

Absentes excusées : Corinne Dru, Vigier Marie

➤ **1 Approbation du compte rendu du Conseil Municipal**

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 6 avril 2018.

➤ **2 Désignation d'un secrétaire de séance**

Madame Marie-Laure REDON a été élue secrétaire de séance.

➤ **3 Service Commun Droit des sols : Adhésion de la commune**

Par délibérations des Conseils communautaires de Riom Communauté en date du 19 mars 2015, et de Volvic-Sources et Volcans en date du 30 juin 2014, un service commun instructeur en matière d'autorisations de Droit des Sols a été créé.

Lors de la création de Riom Limagne et Volcans par fusion des trois EPCI, les services communs préalablement créés ont été repris par le nouvel EPCI.

Par délibération du Conseil communautaire en date du 28 novembre 2017, RLV a ouvert ce service aux communes de ex-Limagne d'Ennezat afin de l'harmoniser et de proposer à toutes les communes.

Un travail de réécriture de la convention a été réalisé. Elle définit les autorisations et les actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de la commune, les modalités de travail entre le maire (autorité compétente pour délivrer les actes), et le service commun instructeur de la communauté (placé sous la responsabilité de son Président) ainsi que les modalités financières entre la communauté d'agglomération et chacune de ses communes membres (hors commune de Riom).

Cette convention a été approuvée par délibération du Conseil communautaire de Riom Limagne et Volcans le 27 mars 2018.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette même convention.

➤ **4 Personnel communal : Création d'un poste à Durée Déterminée**

Le contrat d'un agent communal exerçant à l'école prend fin le 30 juin.

Afin d'assurer le service (garderie, TAP, ménage), un nouveau CDD de 42 heures réparties sur 3 semaines doit être créés soit 14h hebdomadaires du 2 au 21 juillet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette création de poste.

➤ **5 Appartements communaux : Location**

Les deux appartements communaux situés au-dessus de l'école seront vacants à compter du 15 juin 2018

Une demande de location a été adressée pour le plus grand des deux, un Type 3. Cette famille pourra rentrer dans les lieux dès le rafraichissement nécessaire réalisé.

Le loyer s'élèvera à 362, 14 €.

Le Type 2 sera disponible à la mi-juin.

➤ **6 Travaux de voirie rue des Côtes du Lac : Choix de l'entreprise**

Ces travaux consistent en du décaissement, de la pose de géotextile, de caniveaux, de bordures de trottoir, de concassé et du goudronnage. Une protection dans le tournant avec ossature en rondin sur support métallique sera également réalisée.

3 entreprises ont adressé leur devis.

Après délibération, celui de l'entreprise Guittard TP, le moins disant, a été retenu pour un montant de 48 436, 50 € HT.

Les travaux s'effectueront à la mi-juillet.

➤ **7 Cantine scolaire : Validation du choix du prestataire**

Un appel d'offre a été lancé concernant la fourniture des repas de la cantine scolaire en liaison chaude à compter du 3 septembre 2018.

4 entreprises ont été consultées, elles avaient jusqu'au 9 avril pour adresser leurs offres.

Les Commissions Ouverture des plis et Ecole se sont réunies le 10 avril pour analyser les offres.

Seules 2 entreprises ont répondu dont une avec fourniture des repas en liaison froide ce qui ne correspondait pas au cahier des charges. D'autre part, l'attribution des points était répartie de la sorte : 50 points attribués au prix du repas et 50 autres à la valeur technique de la prestation.

Les 2 entreprises ayant répondu proposent des repas à 3, 60 € TTC l'unité (en liaison chaude) pour l'une et 6, 02 € TTC (en liaison froide) pour l'autre.

L'offre en liaison chaude (exigée dans le cahier des charges), pour un montant de 3, 60 € TTC le repas, a donc été retenue. Elle a été proposée par « Le Gourmet Fiolant », traiteur à Ebreuil.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition des Commissions. Le « Gourmet Filoant » assurera donc la livraison des repas de la cantine scolaire à compter du 3 septembre 2018.

Questions diverses

- 1 Les travaux d'aménagement de la Place de Saint Ignat sont achevés pour la partie principale.

Il reste la croix à repeindre, les bancs et la signalétique à installer et la 2^e couche de peinture de l'abribus à réaliser.

- 2 Le Cabinet d'architecte Bourbonnais et Jacob a réalisé une ébauche d'étude pour la rénovation de la salle polyvalente de Saint Ignat.

Une réunion de travail sera réalisée afin d'affiner les plans.

Une étude pour la pose de panneaux photovoltaïques est également en cours.

- 3 Une demande a été adressée en mairie pour l'achat d'un terrain communal en bord de Morge sur lequel est installée une des pompes de refoulement de la station d'épuration. Après discussion, il paraît préférable de conserver ce terrain acheté par la commune il y a seulement une quinzaine d'années pour d'éventuels besoins futurs en matière d'assainissement.

- 4 La Commission numérique s'est réunie le 15 mai afin d'analyser les réponses au questionnaire distribué début avril.

Environ 30 % des foyers ont répondu.

Sur les 120 réponses, 113 foyers disposent d'Internet :

- 74 clients Orange (65, 49 %)
- 16 clients SFR (14, 16 %)
- 11 clients Bouygues (9, 73 %)
- 6 clients Free (5, 31 %)
- 2 clients Sosh (1, 77 %)
- 4 usagers Wifi-Max (3 Ozone, 1 Nordnet) (3, 53 %)

Sur 113 usagers d'Internet, 104 rencontrent des difficultés soit 92 % des foyers ayant répondu.

Sur les 4 usagers du Wifi-Max, 2 sont pleinement satisfaits (2 clients Ozone) et 2 ne le sont pas (1 Ozone, 1 Nordnet)

Sur les 120 réponses, 115 foyers sont usagers de la téléphonie mobile.

82 rencontrent des difficultés soit 71, 3 % des foyers ayant répondu.

➤ Difficultés les plus souvent citées concernant Internet

- Réseau catastrophique
- Débit faible toute la journée (et en particulier les soirs et week-end)
- Téléchargement de photos lent, replay impossible, envoi de fichier impossible
- Lenteur
- Problème de vitesse de transfert, de vitesse de téléchargement (voire impossibilité)
- Nombreuses coupures, déconnexions
- Impossible de connecter 2 appareils à la fois (ordinateur, tablette, console, téléphone...)
- Télétravail impossible
- Câble Ennezat-Champeyroux qui a 30 ans « pourri »
- Ligne Entraigues-Buxerolles vétuste
- Ne capte pas la TV
- Ligne fixe défaillante

- Difficultés les plus souvent citées concernant la téléphonie mobile
 - Réseau insuffisant
 - Faiblesse ou absence de réseau
 - Ne capte pas
 - Coupures
 - Communications « hachées »
 - 4 G inexistante
 - 4G aléatoire
 - 3G quasi-inexistante
 - Les téléphones ne captent pas à l'intérieur des maisons
 - Difficultés pour envoyer SMS/MMS

- Suite proposée par la commission numérique :
 - Envoyer ce compte-rendu accompagné du recueil brut des résultats et d'un courrier (ou mail) à :
 - M. Garret Jean-Claude : directeur des relations avec les Collectivités chez Orange
 - MM. Boyer Jean-Marc, Gold Eric et Magner Jacques-Bernard : sénateurs
 - M. Chassaigne André : Député
 - Mme Giron Dominique : Vice-Présidente du Conseil départemental en charge des télécommunications
 - M. Bonnichon Frédéric : Président de la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans
 - M. Mézard Jacques : Ministre de la Cohésion des territoires

 - Se manifester très régulièrement auprès des différentes personnes citées ci-dessus afin de faire connaître les difficultés rencontrées par nos administrés.

D'autre part, une pétition intitulée « Mobilisons-nous pour obtenir un réseau Internet acceptable ! » qui a circulé dans certains foyers de la commune (principalement à Champeyroux) a été adressée au maire. Cependant, des feuilles vierges (sans le texte de la pétition) ayant été données à signer, elle perd tout crédit et ne sera donc pas versée au dossier de la commission numérique car jugée irrecevable.